

La crise du coronavirus a paralysé l'économie mondiale et tout particulièrement l'économie Française depuis la mise en confinement d'une majorité de la population le 16 mars dernier.

Nos principaux secteurs d'activité que sont l'aéronautique et l'automobile sont fortement impactés avec des prévisions de reprise plus ou moins lointaines.

Quelles conséquences pour Expleo France ?

Dès le début du confinement vos représentants **CFTC** ont été fortement mobilisés pour se tenir informés des conséquences économiques et sociales de cette crise au travers de réunions des CSE, du CSE Central (CSEC), de la commission CSSCT ou de réunions syndicales.

L'automobile connaissait déjà en 2020 une crise au travers de Renault que la COVID n'a fait qu'aggraver. La reprise n'est pas attendue avant plusieurs mois. L'activité aéronautique est presque à l'arrêt. Notre client Airbus ne fonctionne qu'à 30% de ses capacités avec un fort impact dans le sud-ouest.

Les conséquences à ce jour chez Expleo :

- 54% de salariés sans activité,
- Aucune vision pour plusieurs années pour près de 30% de l'effectif salariés soit environ 1700 salariés (métiers en voie d'obsolescence ou de disparition),
- 2000 salariés en activité partielle, totale ou non, qui va être reconduite jusqu'au mois d'octobre 2020.

L'avenir selon la direction

Pour résister face à cette crise et à une reprise qui va s'étaler sur plusieurs années, pour essayer de retrouver un niveau d'activité se rapprochant du début de l'année 2020, la direction a sollicité les organisations Syndicales (OS) fin mai 2020 pour entamer des négociations sur la mise en œuvre des dispositifs suivants :

- Un **Accord de Performance Collective (APC*)** Accord qui consiste essentiellement en l'application de réductions de salaires générales, avec une proportionnalité en fonction du niveau de rémunération, pendant une durée de plusieurs années.
- Un accord de **Gestion Prévisionnelle des Emplois et carrières (GPEC*)** adossé à un **Congé mobilité**. Accord qui doit inciter les salariés à quitter la société dans le cadre d'un projet personnel, mais sans réel accompagnement.
- Un **Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE*)**, portant sur 30% de ses effectifs au niveau national dont presque 50% dans la région sud-ouest.

La direction nous impose un délai de négociation très court ! La date limite des négociations est fixée au 30 juin 2020 dernier délai.

La direction est également exigeante et intransigeante, soit nous signons les 2 accords, soit aucun accord ne sera appliqué !

^(*) Les dispositifs d'APC, de GPEC et PSE vous seront présentés dans une communication séparée.

Crise du Coronavirus

Conséquences sociales Expleo France

Un calendrier syndical chargé et pressé !

- 20 Mai 2020 : **La direction convoque les organisations syndicales.** Information sur la situation d'Expleo France. Présentation du projet **REBOND**.
- 28 Mai 2020 : Première réunion de négociation d'un accord de méthode pour définir, entre autres, le calendrier de négociation de l'APC et d'une GPEC. La date butoir pour arriver à un accord est fixée au 30 juin 2020 !
- 05 juin 2020 : Réunion 1 de négociation GPEC + APC
- 10 juin 2020 : Réunion 2 de négociation GPEC + APC (**résultat → GPEC Abandonnée**)
- 17 juin 2020 : Réunion 3 de négociation APC
- 22 juin 2020 : Réunion 4 de négociation APC (**résultat → APC Abandonné**)
- 30 juin 2020 : Négociation d'un accord de méthode pour les futures négociations portant sur la mise en place du PSE.
- ...

La suite des négociations : ARME (ou APLD) et PSE

La poursuite des négociations va porter désormais sur le recours de l'entreprise au dispositif **ARME** (Activité Réduite pour le Maintien de l'Emploi) encore appelée **APLD** (Activité partielle de Longue Durée) ainsi que sur la mise en place d'un **PSE**.

ARME (ou **APLD**) est une nouveauté législative qui n'est pas encore totalement définie par le gouvernement. Les ordonnances restent à paraître pour en connaître les modalités définitives même si le gouvernement a éclairci certains points dans sa communication du 24 juin 2020. Le principe est de sauver des emplois en partageant le travail pendant une durée allant jusqu'à 2 ans. Nous reviendrons vers vous sur ce dispositif dès qu'il sera finalisé par le gouvernement.

Il reste à négocier avec la direction un accord permettant d'appliquer cette mesure, ce qui permettrait de diminuer le nombre de licenciements dans le cadre du prochain **PSE**, inévitable lui, malheureusement !

Néanmoins, les dernières projections du marché réalisées par la direction devraient amener à une diminution du volume global du **PSE** par rapport aux projections initiales. La situation économique évolue chaque jour et donc tous ces aspects restent à confirmer.

Les prochaines rencontres avec la direction vont porter sur la préparation des négociations sur le **PSE** lui-même. En résumé, les modalités de ces négociations seront définies dans un accord dit accord de méthode préalable.

La loi encadre notamment la durée de ces négociations qui, du fait de la taille de notre entreprise, est fixée à **4 mois au minimum** ce qui porterait le début de son application vers la fin du mois de novembre 2020.

De nombreux points sont à négocier dans le cadre de ce **PSE** (mesures d'accompagnement, appel aux départs volontaires, définition des catégories professionnelles concernées, critères de départ, solutions de reclassement, durée des congés de reclassement, Indemnités de départ conventionnelles et supra-conventionnelles, etc.). Tous ces points feront l'objet des prochaines négociations avec les **OS** ce qui en explique la durée.

D'autre part dans le cadre d'un **PSE** les **CSE** centraux et régionaux sont inclus dans les consultations.



Crise du Coronavirus

Conséquences sociales Expleo France

A ce jour le **PSE** ne concernerait que les établissements de Paris, Toulouse et Nantes, pour un effectif de départ qui n'est pas encore finalisé mais estimé entre 1000 et 1700 salariés en fonction du volume qui sera pris en charge dans le cadre du dispositif **ARME**.

La **CFTC** vous tiendra informés régulièrement de l'avancement des négociations. Des moyens doivent être mis à disposition des **OS** pour faciliter leur communication avec l'ensemble des salariés.

Dans tous les cas, sachez que la **CFTC** reste en permanence à votre écoute ! Contactez-nous pour avoir des informations complémentaires ou pour toute question sur la situation actuelle. Les sujets ne devraient pas manquer actuellement.

La section CFTC EXPLEO France

Lexique

| | |
|-------------|--|
| APC | Accord de Performance Collective |
| GPEC | Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences encore appelée GEPP |
| GEPP | Gestion des Emplois et Parcours Professionnels |
| PSE | Plan de Sauvegarde de l'Emploi, anciennement Plan de Licenciement Economique |
| ARME | Activité réduite pour le Maintien dans l'Emploi, encore appelée APLD |
| APLD | Activité Partielle de Longue Durée, encore appelée ARME |
| OS | Organisations Syndicales, comme la CFTC |
| CSE | Comité Social et Economique (nouveau nom des anciens CE) |
| CSEC | Comité Social et Economique Central (nouveau nom de l'ancien CCE) |

POUVOIR
S'OPPOSER
TOUJOURS
PROPOSER

CFTC
la vie à défendre

**NOUS
C'EST
VOUS**

CFTC Expleo France
Contact : cftc.expleo@gmail.com
Portable : 07 68 94 74 21

www.cftc-expleo.fr